



Conseil  
des arts  
et des lettres  
du Québec

**Plan d'action  
à l'égard des personnes handicapées ou sourdes  
du Conseil des arts et des lettres du Québec  
1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2020**

Approuvé par le conseil d'administration le 20 décembre 2018

RÉS. CA1819A033



## 1. Introduction

Ce plan d'action annuel a été produit dans le contexte de l'article 61.1 de la [Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées ou sourdes en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale](#) (LRQ, chap. E-20.1), qui stipule, notamment, l'obligation faite aux ministères et aux organismes publics assujettis de produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées ou sourdes identifiant les obstacles susceptibles d'être rencontrés dans les secteurs d'activité relevant de leurs attributions et les mesures prévues pour les réduire.

Par son plan d'action, le Conseil des arts et des lettres du Québec (Conseil) a l'intention de favoriser l'intégration et d'accroître la participation des personnes handicapées ou sourdes aux activités liées à sa mission, autant comme prestataire de services publics que comme employeur. Aux fins de ce plan, le Conseil emploie la notion de personne handicapée telle qu'elle est définie au sens de la Loi, soit « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

Les membres du conseil d'administration et le personnel sont engagés à poursuivre leurs efforts pour réaliser les actions préconisées et favoriser l'inclusion et la pleine participation des créateurs, travailleurs culturels et employés handicapés à la vie culturelle et à la construction d'une identité québécoise plurielle et rassembleuse.

Ce nouveau plan s'appuie sur un bilan du précédent et s'inscrit dans la réflexion du nouveau plan stratégique du Conseil.

Adopté en décembre 2018, ce plan aura comme date d'échéance le 31 mars 2020.



Conseil  
des arts  
et des lettres  
du Québec

## 2. Portrait du Conseil des arts et des lettres du Québec et de ses secteurs d'activité

Créé en 1994 en vertu de la [Loi sur le conseil des arts et des lettres du Québec](#), le Conseil est une société d'État qui relève du ministre de la Culture et des Communications et qui contribue à l'épanouissement culturel de la population partout au Québec. Avec ses quelque 70 employés, le Conseil offre des services aux artistes, aux écrivains et aux organismes artistiques et littéraires québécois à partir de son siège social à Québec et de son bureau administratif à Montréal, mais également en ligne par sa prestation électronique de services.

### Mission

**Le Conseil a pour mission de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation, le perfectionnement et la production artistique et littéraire et d'en favoriser le rayonnement au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.**

### Clientèles

Conformément à sa mission, les services offerts par le Conseil s'adressent principalement aux artistes et aux écrivains professionnels ainsi qu'aux organismes sans but lucratif québécois œuvrant dans les domaines artistiques suivants :

- arts de la scène;
- arts numériques, cinéma et vidéo;
- arts multidisciplinaires;
- arts visuels;
- littérature et conte;
- métiers d'art;
- recherche architecturale.



## Services

- Soutien financier par l'entremise de programmes d'aide sous diverses formes adaptées à chacun des domaines relevant de sa mission :
  - Programmes de subventions aux organismes artistiques sans but lucratif;
  - Programmes de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels.
- Reconnaissance aux artistes et aux écrivains professionnels par la remise de prix et distinctions (Ordre des arts et des lettres du Québec);
- Rôle de conseiller auprès du ministre de la Culture et des Communications;
- Activités de formation et d'information auprès de ses clientèles.

### 3. L'engagement du Conseil à réduire les obstacles

Dans une perspective de développement culturel durable et équitable, le Conseil s'engage à réduire les obstacles à l'inclusion des créateurs et des travailleurs culturels handicapés afin de favoriser leur intégration et leur pleine participation à la vie culturelle et à la société québécoise.

En vertu de l'article 10 de la [Charte des droits et libertés de la personne](#) et de la politique [L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées ou sourdes](#), le Conseil est tenu de prendre les mesures nécessaires pour que toute personne handicapée qui en fait la demande ait accès, en toute égalité, aux documents et aux services que l'organisation offre au public.

### 4. Groupe de travail responsable du plan d'action

Le mandat de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action a été confié à un groupe de travail composé de membres de la Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale, et de la Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres.

Le groupe s'est vu confier les responsabilités de rédiger les plans d'action et de veiller à leur mise en œuvre par l'ensemble des directions.



## 5. Bilan des mesures prises au cours du dernier exercice

Grâce à la participation de l'ensemble de ses employés, le Conseil a réussi à réaliser presque l'ensemble des objectifs fixés dans le plan d'action 2017-2018. La mise en œuvre du plan a été facilitée par la collaboration de l'organisme Alter Go, ainsi que celle de l'Office des personnes handicapées ou sourdes du Québec (OPHQ) qui a fourni des avis éclairés tout au long de l'exercice. Les interactions que le Conseil a eues au cours de l'année avec les publics visés par le plan ont été source d'apprentissage et lui ont permis de mieux cerner les obstacles à prioriser pour 2018-2020. Par ailleurs, la mise en œuvre de ce plan a permis de mettre en place une mesure permettant le remboursement d'une partie des dépenses de réalisation d'un projet qui sont rattachées à des besoins supplémentaires spécifiquement liés au handicap du boursier ou d'un de ses collaborateurs.

L'ACCESSIBILITÉ AUX DOCUMENTS ET AUX SERVICES	
<b>Secteurs d'activité</b>	Accès aux programmes du Conseil
<b>Obstacle 1</b>	<b>Méconnaissance des artistes handicapés de l'appui offert par le Conseil pour présenter leur demande de soutien financier ou de pouvoir bénéficier d'un soutien financier supplémentaire pour réaliser leur projet</b>
<b>Objectif</b>	Informar les artistes des services offerts par le Conseil.
<b>Mesures</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Utiliser les plateformes du Conseil afin de rappeler la priorité pour l'organisation de servir équitablement toutes ses clientèles et inciter celles-ci à manifester leurs besoins.</li><li>• Communiquer l'information sur le programme de soutien supplémentaire aux boursiers handicapés.</li></ul>
<b>Indicateur</b>	Communications réalisées
<b>Résultat/ État de réalisation</b>	Une campagne d'information réalisée sur nos outils numériques pour chaque mesure
<b>Suite à donner</b>	Reconduire l'action.



<b>Obstacle 2</b>	<b>Difficulté d'accès aux programmes du Conseil et au financement qui s'y rattache</b>
<b>Objectifs</b>	Favoriser une meilleure adéquation entre les montants demandés par les artistes handicapés ou sourds et celui de la bourse reçue. Faire connaître les programmes du Conseil aux personnes handicapées ou sourdes admissibles à nos programmes.
<b>Mesures</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Créer une nouvelle mesure d'aide pour les artistes.</li><li>• Présenter les programmes du Conseil aux personnes handicapées ou sourdes.</li><li>• Utiliser des relayeurs d'informations sur tout le territoire québécois.</li></ul>
<b>Indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Création et mise en œuvre de la nouvelle mesure</li><li>• Présentations effectuées</li><li>• Information aux partenaires relayée</li></ul>
<b>Résultats/ État de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place d'une mesure permettant le remboursement d'une partie des dépenses de réalisation d'un projet qui sont rattachées à des besoins supplémentaires spécifiquement liés au handicap du boursier ou d'un de ses collaborateurs.</li><li>• Prises de contact avec 1 organisme depuis l'automne 2017 : 2 artistes handicapés et 2 organismes travaillant avec des artistes en situation de handicap ont été rencontrés le 26 mars.</li></ul>
<b>Suites à donner</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Intégrer un volet consultation/collaboration avec un comité d'artistes handicapés.</li><li>• Mettre en place des échanges avec nos partenaires en région afin de mieux cerner leurs besoins pour les artistes handicapés ou sourds.</li></ul>



<b>Obstacle 3</b>	<b>Difficulté d'accès aux services offerts par le Conseil dans les lieux de résidences artistiques au Québec et hors Québec</b>
<b>Objectif</b>	Documenter les services offerts dans les lieux de résidences.
<b>Mesures</b>	Commander des analyses de lieux par Kéroul ou un autre partenaire.
<b>Indicateur</b>	Portrait de l'accessibilité de nos lieux de résidences artistiques
<b>Résultat/ État de réalisation</b>	Projet reporté en 2019
<b>Suite à donner</b>	Reconduire l'action.
<b>Obstacle 4</b>	<b>Décodage des outils de communication par les personnes handicapées ou sourdes</b>
<b>Objectif</b>	Permettre aux personnes handicapées ou sourdes d'avoir une meilleure idée des services accessibles.
<b>Mesures</b>	Recenser les pictogrammes existants en accessibilité universelle et sélectionner ceux qui sont pertinents pour les communications du Conseil.
<b>Indicateur</b>	Liste des pictogrammes pertinents pour les communications du Conseil réalisée en avril 2018
<b>Résultat/ État de réalisation</b>	Liste avec l'inventaire des pictogrammes pertinents
<b>Suite à donner</b>	Utiliser les pictogrammes dans les communications du Conseil afin d'indiquer le degré d'accessibilité.



<b>Obstacle 5</b>	<b>Méconnaissance des employés des réalités des personnes handicapées ou sourdes</b>
<b>Objectif</b>	Sensibiliser l'équipe du Conseil.
<b>Mesures</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Organiser une activité dans le cadre de la semaine des personnes handicapées ou sourdes.</li><li>• Organiser des formations d'accueil aux personnes handicapées ou sourdes.</li></ul>
<b>Indicateur</b>	S/O
<b>Résultat/ État de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Communication interne afin d'encourager la participation des employés du Conseil à passer à l'action afin de bâtir une société plus inclusive, en lien avec <a href="#">la campagne de l'OPHQ</a></li><li>• Formation offerte le 14 et 18 mars 2018 aux employés de soutien au siège social à Québec et au bureau de Montréal</li></ul>
<b>Suite à donner</b>	Organiser une formation pour les employés professionnels.





## L'ACCESSIBILITÉ AUX LIEUX

<b>Secteur d'activité</b>	Accueil et service à la clientèle
<b>Obstacle 1</b>	<b>L'accessibilité du nouveau bureau administratif de Montréal n'a pas été analysée</b>
<b>Objectif</b>	Assurer une bonne indication d'accessibilité des lieux.
<b>Mesures</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Effectuer une marche exploratoire au bureau de Montréal.</li><li>• Actualiser le plan d'évacuation.</li></ul>
<b>Indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réalisation de la marche exploratoire</li><li>• Mettre à jour les mesures destinées aux personnes handicapées ou sourdes.</li></ul>
<b>Résultats/ État de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réalisation de la marche exploratoire et rapport de recommandation transmis à la Société québécoise des infrastructures (SQI)</li><li>• Plan d'urgence actualisé</li></ul>
<b>Suite à donner</b>	S/O
<b>Obstacle 2</b>	<b>Achats de biens et services accessibles</b>
<b>Objectif</b>	Assurer le respect des recommandations de l'OPHQ en matière d'approvisionnement.
<b>Mesures</b>	Inclure dans les processus d'achat de biens et services une mention indiquant que le Conseil veille à l'accessibilité dans son processus d'approvisionnement et au respect de cette mention.
<b>Indicateur</b>	Ajout de la mention
<b>Résultats/ État de réalisation</b>	Le Conseil modifiera éventuellement sa <i>Politique d'acquisitions responsables</i> afin d'y inclure une section portant sur l'accessibilité. Dans l'intervalle, le Conseil applique les principes d'accessibilité aux personnes handicapées lors de nos processus d'approvisionnement en biens et services.
<b>Suite à donner</b>	S/O



## L'ACCESSIBILITÉ EN EMPLOI

<b>Secteur d'activité</b>	Dotation
<b>Obstacle</b>	<b>Difficulté à faire connaître le Conseil comme employeur de choix auprès des personnes handicapées</b>
<b>Objectif</b>	Faciliter la connaissance du Conseil comme employeur.
<b>Mesures</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Diffuser les offres d'emplois sur des sites spécialisés.</li><li>• Utiliser des relayeurs d'information.</li></ul>
<b>Indicateur</b>	Nombre d'offres d'emploi diffusées
<b>Résultats/ État de réalisation</b>	Le Conseil a préparé une liste d'envoi constituée de sites et de relayeurs d'information ayant une proximité avec les chercheurs d'emploi handicapés. Cette liste a été utilisée une fois, en mars 2018.
<b>Suite à donner</b>	À reconduire.



## 6. Identification des obstacles priorités et des mesures retenues pour 2018-2020

**DACAR** (Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale)

**DOCP** (Direction du soutien aux organismes de création et de production)

**DDRI** (Direction du soutien à la diffusion et au rayonnement international)

**DCPAL** (Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres du Québec)

**DRHAM** (Direction des ressources humaines, de l'administration et du mécénat)

ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS					
Obstacles priorités	Objectifs visés	Mesures et ressources	Responsables	Échéancier	Indicateurs de résultats
1. Difficulté d'accès aux programmes du Conseil et au financement qui s'y rattache.	Améliorer l'accessibilité des bourses et des subventions aux personnes handicapées ou sourdes admissibles aux programmes du Conseil et aux organismes œuvrant avec des personnes handicapées ou sourdes	<ul style="list-style-type: none"><li>• Consultation auprès d'un groupe cible afin d'identifier les enjeux et des pistes d'actions possibles</li></ul>	DCPAL/DACAR/DOCP	Mars 2019	<ul style="list-style-type: none"><li>• Date de la consultation</li><li>• Nature des groupes cibles représentés parmi les personnes présentes à la consultation</li></ul>
		<ul style="list-style-type: none"><li>• Analyse des demandes d'organismes avec une attention particulière aux besoins spéciaux exprimés dans les budgets afin d'ajuster les subventions en conséquence</li></ul>	DOCP/DDRI/DACAR	Mars 2020	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de dossiers traités</li><li>• Fonds supplémentaires alloués en lien avec les besoins spéciaux</li></ul>



		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation pour les chargés de programmes afin de mieux les outiller pour l'analyse des demandes</li> </ul>	DOCP/DACAR/DDRI	Mars 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de professionnels présents à la formation</li> </ul>
Informer les organismes et les personnes handicapées ou sourdes des services offerts par le Conseil		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication ciblée aux organismes identifiés</li> </ul>	DCPAL	Mars 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de la communication effectuée</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation des plateformes du Conseil afin de rappeler la priorité pour l'organisation de servir équitablement toutes ses clientèles et inciter celles-ci à manifester leurs besoins</li> </ul>	DCPAL	Mars 2019  Juin 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de communications réalisées sur les plateformes du Conseil</li> <li>• Nombre de communications réalisées sur les plateformes du Conseil en lien avec le 25<sup>e</sup> anniversaire et ciblant les artistes handicapés ou sourds</li> </ul>



		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagnes « Saviez-vous que? » sur les médias sociaux</li> </ul>	DCPAL	Décembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de campagnes réalisées sur les réseaux sociaux</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation de relayeurs afin de communiquer l'information sur la mesure de soutien supplémentaire aux boursiers en situation de handicap à de nouveaux demandeurs potentiels</li> </ul>	DCPAL	Mars 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de relayeurs participants à la campagne de promotion</li> </ul>
2. Difficulté d'accès aux services offerts par le Conseil dans les lieux de résidences artistiques au Québec et hors Québec	Documenter les services offerts dans les lieux de résidences	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un document questionnaire sur l'accessibilité des lieux et envoi aux résidences</li> <li>• Production d'un portrait sur l'accessibilité des lieux de résidences artistiques à partir des données recueillies</li> </ul>	DDRI	Mars 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de réponse au questionnaire</li> <li>• Date de dépôt du portrait</li> </ul>
	Intégrer l'information sur l'accessibilité des lieux de résidences dans les outils de communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour des fiches résidences</li> <li>• Mise à jour des pages Web</li> </ul>	DCPAL	Mars 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de fiches mises à jour</li> <li>• Nombre de pages Web mises à jour</li> </ul>



Conseil  
des arts  
et des lettres  
du Québec

3. Difficulté de participation des personnes handicapées ou sourdes dans les processus du Conseil	Favoriser une meilleure participation des personnes handicapées ou sourdes aux processus décisionnels du Conseil	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place de conditions favorisant l'embauche de personnes handicapées ou sourdes dans les processus décisionnels du Conseil</li></ul>	DOCP/DDRI/DACAR/DCPAL	Mars 2020	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de mesures d'accommodement mises en place.</li></ul>
---	--	--	-----------------------	-----------	---



EMPLOYÉS					
Obstacles priorités	Objectifs visés	Mesures et ressources	Responsables	Échéancier	Indicateurs de résultats
1. Difficulté à faire connaître le Conseil comme employeur de choix auprès des personnes handicapées ou sourdes	Faciliter la connaissance du Conseil comme employeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion des offres d'emplois sur des sites spécialisés</li> <li>• Utilisation des relayeurs d'information</li> </ul>	DRHAM	Mars 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'offres d'emploi diffusées et type de sites spécialisés utilisés</li> <li>• Nombre de relayeurs utilisés</li> </ul>
2. Méconnaissance des employés des réalités des personnes handicapées ou sourdes	Favoriser une meilleure compréhension à l'interne des réalités des personnes handicapées ou sourdes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser une activité dans le cadre de la semaine des personnes handicapées (juin) et une autre dans le cadre de la journée mondiale des sourds et de la journée mondiale des langues des signes (septembre).</li> </ul>	DCPAL	Mars 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nature de l'activité de sensibilisation réalisée</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire la promotion à l'interne d'œuvres artistiques mettant de l'avant des personnes handicapées ou sourdes</li> </ul>	DCPAL	Mars 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'œuvres ayant bénéficié d'une promotion à l'interne</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité/formation pour les professionnels</li> </ul>	DCPAL	Mars 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date et nature de l'activité réalisée</li> </ul>



Conseil  
des arts  
et des lettres  
du Québec

	Développer des collaborations avec le milieu de la recherche afin de contribuer au développement de connaissances au sujet de l'accessibilité culturelle	<ul style="list-style-type: none"><li>• Partenariat pour la recherche « On vous fait signe! Citoyenneté culturelle des personnes sourdes : enjeux et pratiques d'accessibilité »</li></ul>	DCPAL	Mars 2020	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nature de la participation du Conseil aux activités de recherches</li></ul>
--	--	--	-------	-----------	---





## TOUTES LES CLIENTÈLES

Obstacles priorités	Objectifs visés	Mesures et ressources	Responsables	Échéancier	Indicateurs de résultats
1. Achats de biens et services accessibles	Assurer le respect des recommandations de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) en matière d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inclure dans les processus d'achat de biens et services (tant pour les ressources matérielles que pour les communications) une mention indiquant que le Conseil veille à l'accessibilité dans son processus d'approvisionnement et au respect de cette mention</li> </ul>	DRHAM	Mars 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>Date de l'ajout et libellé de la mention</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous-titrage de vidéos produites par le Conseil</li> </ul>	DCPAL	Mars 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de vidéos avec sous-titres</li> </ul>
2. Accessibilité du bureau de Québec	Veiller à ce que le nouvel aménagement intègre des accès faciles et sécuritaires pour les personnes handicapées et sourdes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préciser, dans le programme de besoins et dans les documents d'appel d'offres liés aux services professionnels (architecture et ingénierie), les attentes du Conseil à l'égard de l'accessibilité universelle et du design universel.</li> </ul>	DRHAM	Mars 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nature des attentes signifiées dans le programme de besoins et les documents d'appel d'offres</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Viser l'atteinte de hauts standards de design universel et d'accessibilité universelle répondant aux besoins des personnes handicapées et sourdes lors de l'élaboration des plans et devis</li> </ul>	DRHAM	Mars 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nature des standards intégrés dans les plans d'aménagement proposés.</li> </ul>



3. Accessibilité du site Web	Améliorer l'accessibilité des documents et des communications	<ul style="list-style-type: none"><li>• Évaluation du site Internet du Conseil par un organisme spécialisé</li> <li>• Formation en création de documents accessibles</li></ul>	DCPAL	Mars 2020	<ul style="list-style-type: none"><li>• Date du dépôt du rapport d'évaluation réalisé</li><li>• Nombre et nature des recommandations mises en œuvre</li> <li>• Date et titre de la formation</li></ul>
------------------------------	---	--	-------	-----------	--